

Votre contact

Monsieur CURTIT Virgile
03 88 35 35 38

Durée

1 jour
7 heures

Public

Personnels d'exécution à pied (suiveurs), conducteurs d'engins de terrassement, de manutention ou d'élévation mécanique de personnes appelés à réaliser des opérations à proximité de réseaux aériens ou souterrains.

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Une connaissance de l'utilisation de l'outil informatique est souhaitable.

Effectif

Minimum 6 participants
Maximum 10 participants

Méthodes pédagogiques et techniques

Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues.
Support de formation.

Formateur

Formateur spécialisé et habilité.

Informations complémentaires

Au 1^{er} janvier 2018, sur tout chantier de travaux, les personnels concepteurs, encadrants et opérateurs intervenant à proximité des réseaux devront être en possession d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR). Pour que l'employeur délivre cette AIPR, les compétences des personnels intéressés doivent être vérifiées.

Objectifs de la formation

Se préparer et réussir l'examen AIPR

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :

Connaître les risques d'endommagement des différentes catégories d'ouvrages lors de travaux de proximité des réseaux :

- La sécurité des personnes et des biens
- La protection de l'environnement
- La continuité de fonctionnement de ces ouvrages.

Identifier les méthodes pour se prémunir des risques et limiter les conséquences d'un éventuel endommagement.

Contenu

Le rôle de l'opérateur, sa mission et les responsabilités à son niveau.

Les principaux types de réseaux souterrains et aériens.

Les risques afférents à ces réseaux selon les principales caractéristiques des énergies (leurs effets, les risques directs pour les personnes et les biens, des exemples d'accidents) et les risques à moyen et long termes liés aux atteintes aux réseaux existants (intégrité, tracé).

L'utilisation des moyens de protection collective et individuelle.

L'environnement, les marquages - piquetages, les signes avertisseurs et indicateurs, la lecture du terrain, les moyens de repérage.

Les situations potentiellement dangereuses ou inattendues, les modalités pratiques d'alerte de la hiérarchie.

Les techniques à utiliser dans le but de ne pas endommager les réseaux en fonction de l'imprécision du positionnement des ouvrages.

Le maintien des réseaux existants (intégrité, tracé).

Les recommandations applicables en cas d'incident ou d'accident.

Le règle des 4A (arrêter, alerter, aménager, accueillir).

Validation

Attestation de formation.

Si réussite au test QCM, attestation de compétences permettant à l'employeur de délivrer l'autorisation d'intervention pour les opérateurs à proximité des réseaux.

Le test « opérateur comprend » 30 questions.

Score minimal pour réussir l'examen « opérateur » : 36 points (le score maximal possible étant de 60 points).